

## ANNEXE

Point 9.18 de l'ordre du jour provisoire

### ENTRETIEN ET RENOVATION DES BATIMENTS DU SIEGE : RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LE SUIVI DU PLAN DE RENOVATION

#### ADDENDUM

#### OBSERVATIONS DU SYNDICAT DU PERSONNEL DE L'UNESCO (STU)

##### RESUME

Le Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU) considère que le montant de 8,7 millions de dollars approuvé par le Conseil exécutif à sa 151e session (déc. 151 EX/8.4, par. 9) comme représentant la somme nécessaire pour financer les travaux de réparation et de rénovation est un **minimum**. Cette somme est loin d'être suffisante. Nous, membres de la STU, avons été consternés par la teneur du document 29 C/47, dans lequel il est proposé que ce montant soit ramené à 3,7 millions de dollars, notamment par "l'élimination de la liste initiale de postes de travaux relevant de l'entretien et de la maintenance (valeur : 1.000.000 de dollars)", ainsi qu'il est expliqué au paragraphe 7.

Nous exposons ci-après les raisons de notre inquiétude et nos recommandations quant aux actions qu'il conviendrait d'entreprendre pour remédier à cette grave situation.

Le Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU) est préoccupé par l'état de délabrement avancé des bâtiments qui abritent l'Organisation. Attachés comme nous le sommes aux idéaux de l'UNESCO, qui appellent notamment celle-ci à promouvoir le bien-être de l'humanité tout entière, nous, membres du personnel, déplorons que les conditions dans lesquelles nous travaillons fassent peser des menaces très réelles sur notre santé et notre sécurité. Mais nous ne sommes pas seuls concernés. Tous les visiteurs sont frappés par l'aspect décrépit des bâtiments de l'Organisation, à l'intérieur comme à l'extérieur, sans se rendre peut-être bien compte que, dans certains cas, leur sécurité est menacée.

Le problème le plus grave était sans doute celui de l'**amiante**, présent en quantités considérables autour des clapets coupe-feu du bâtiment Bonvin. Une opération coûteuse, aujourd'hui terminée, a permis de l'éliminer dans tous les locaux où les risques de pollution étaient particulièrement élevés. Nous nous réjouissons qu'après quinze ans de manœuvres dilatoires, l'Administration ait accepté sur ce point d'écouter les doléances du personnel et de

prendre les mesures qui s'imposaient. Ce faisant, elle a même anticipé sur la législation interdisant l'amiante adoptée depuis par le pays hôte.

Cela dit, il y a encore de l'amiante à Bonvin - et même à Fontenoy - enfermé à l'intérieur de certaines installations fixes ou situé dans des endroits relativement inaccessibles. Il ne devrait en résulter aucun risque de pollution tant que l'on n'y touche pas. Mais cela pourrait se produire, bien sûr, à l'occasion de travaux d'entretien ou de modifications, et notamment de percements, qui seraient entrepris en l'absence de coordination. Il est donc essentiel que tous les travaux de ce type soient effectués sous la supervision de la Division des services généraux.

Les problèmes d'entretien occupent une place centrale dans nos préoccupations en matière de **sécurité**.

**Durant de longues années, nos bâtiments n'ont pas été entretenus ou ne l'ont été que dans une faible mesure, pour la simple raison que les fonds manquaient.** Toutes les ressources disponibles ont été affectées au programme, au détriment de tout ce qui concerne le Siège, y compris le personnel et le matériel. Pourtant, le Siège est sans conteste le centre nerveux de l'UNESCO, et si celui-ci cesse d'être en état de fonctionner, le reste de la structure s'effondrera. L'idée s'est répandue que l'argent dépensé pour l'"administration" est d'une certaine manière de l'argent gaspillé. Elle témoigne à notre sens d'une vue courte. De fait, à la 151e session du Conseil exécutif, un orateur a déclaré qu'un budget dans lequel il n'était nulle part prévu de crédits pour ce type de dépenses prévisibles (à savoir le coût des réparations exigées par les bâtiments du Siège) était, de l'avis de son pays, incomplet et ne pouvait donc pas être adopté.

L'un des résultats directs de cette absence d'entretien est que l'on voit aujourd'hui les **façades** de l'UNESCO s'effriter. Des blocs de maçonnerie s'en détachent et de temps à autre un pare-soleil touche, fendant l'air comme la lame d'une guillotine.

La plupart des **extincteurs** du bâtiment Bonvin - bâtiment élevé soumis à des règles strictes de sécurité dans la législation française - ont depuis longtemps atteint la date limite au-delà de laquelle ils risquent de ne plus fonctionner. Quelques nouveaux extincteurs ont été commandés, mais rien ne nous garantit qu'ils seront systématiquement remplacés, et nous n'avons aucune assurance que des fonds soient mis en réserve à cet effet.

Les **vitres** des fenêtres du bâtiment Bonvin montrent une tendance inquiétante à aller se fracasser sur le sol. Cela s'est en fait produit pour la première fois en 1979, immédiatement après l'inauguration du bâtiment, puis une nouvelle fois en 1980. Le risque de tels accidents est particulièrement élevé lorsque l'on ouvre les fenêtres. Or, nos collègues cherchent naturellement les fenêtres à ouvrir, en particulier par les grosses chaleurs, car la climatisation laisse à désirer.

Le **système de climatisation** est défectueux et nécessite une révision complète. Il ne fonctionne pas du tout dans certains bureaux, qui deviennent de véritables fours en été.

Les **installations électriques** du bâtiment Fontenoy répondent aux normes en vigueur en 1958. Totalement obsolètes, elles sont de plus excessivement sollicitées, d'où des risques d'incendie très réels.

Les **aires de chargement** du sous-sol de Fontenoy présentent également un danger d'incendie, car elles servent aujourd'hui de décharge pour toutes sortes de publications périmées et autres objets rebut, qui s'accumulent en grandes quantités aussi vite qu'on les élimine. Des déchets provenant de la cafétéria sont jetés dans le compacteur de papier, dégageant une odeur nauséabonde à laquelle s'ajoutent les gaz d'échappement des véhicules de livraison dont les chauffeurs laissent tourner le moteur. Du fait des restrictions budgétaires, aucun garde n'est porté là en permanence afin d'empêcher ce type pollution.

L'absence générale d'entretien est imputable à une grave **insuffisance des effectifs** dans les services techniques. Le tableau ci-après permet de voir au premier coup d'œil à quel point la situation s'est détériorée :

	<b>1984</b>	<b>1997</b>
Techniciens qualifiés - chauffage, plomberie et climatisation	24	11
Menuisiers	8	5
Peintres	9	5
Ajusteurs - serruriers	9	4
Electriciens	16	10
Manutentionnaires	16	6
	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>82</b>	<b>41</b>

Cette équipe réduite est censée effectuer les travaux d'entretien et de réparation dans **l'ensemble** des locaux de l'Organisation - Fontenoy, Miollis, Bonvin et bâtiments préfabriqués - dans lesquels on n'a cependant enregistré aucune diminution des équipements ou du matériel entre 1984 et 1997. Cette tâche impossible est un grave facteur de démorisation.

La tendance consiste à faire appel de préférence à des sous-traitants pour effectuer les travaux au coup par coup. Cette solution présente plusieurs inconvénients. Tout d'abord, les travaux sont souvent remis à plus tard, faute de crédits. De nombreuses entreprises ne sont pas immédiatement disponibles, même lorsqu'une intervention urgente est nécessaire. Connaissant mal les bâtiments, un sous-traitant risque fort de libérer de l'amiante "caché", surtout en l'absence de système fiable de la supervision centralisée des interventions extérieures ; or, il n'en existe aucun à ce jour. Les délégations permanentes ne sont guère enchantées de voir des personnes étrangères à l'Organisation faire irruption dans leurs bureaux lorsque des travaux d'entretien ou de réparation y sont nécessaires, et préfèrent de beaucoup avoir affaire à des membres permanents du personnel qui leur sont connus. Enfin, nos collègues sont attachés à l'Organisation et ne demandent qu'à pouvoir mettre durablement leur fierté dans le bon fonctionnement de ses équipements matériels, alors que les entreprises privées sont essentiellement - sinon exclusivement - motivées par le profit et emploient du

personnel qui se renouvelle rapidement, quand elles ne disparaissent pas elles-mêmes, laissant l'Organisation dans l'impossibilité de faire refaire un travail mal exécuté (comme ce fut le cas pour les fenêtres du bâtiment Bonvin).

Nous, membres du personnel, considérons qu'il existe **deux catégories de travaux de rénovation qui devraient être entrepris en priorité**. Relèvent de la catégorie A les travaux si urgents que des accidents mortels ou des blessures graves pourraient résulter de leur non-exécution. Entrent dans la catégorie B les améliorations qui rendraient la vie plus facile et plus agréable pour tous les usagers des bâtiments et contribueraient de manière générale au bon fonctionnement de l'Organisation.

### Catégorie A

**Façades du bâtiment de Fontenoy.** Extension à la totalité du pourtour du bâtiment des filets de protection déjà en place, en attendant que les travaux voulus de réfection de la maçonnerie aient pu être effectués. Pose de barrières interdisant aux personnes et aux véhicules les abords des façades équipées de brise-soleil.

**Extincteurs.** Remplacement immédiat de tous les extincteurs périmés, en particulier dans le bâtiment Bonvin, et mise en place d'un mécanisme assurant leur renouvellement à intervalles réguliers.

**Vitres de Bonvin.** Réalisation d'urgence de travaux d'ajustage sur le système de fixation métallique de l'ensemble des panneaux.

**Électricité.** Modernisation générale de l'installation et suppression de toutes les prises au sol situées au milieu des bureaux (Fontenoy).

**Aires de chargement.** Evacuation immédiate de tous les "dépôts sauvages" et organisation d'un service permanent de garde chargé de faire appliquer le règlement en matière de dépôt de détritus et de pollution.

### Catégorie B

**Climatisation.** Modernisation et entretien.

**Aménagements destinés aux handicapés.** Ils sont pour l'instant très rares. L'UNESCO ne donne pas le bon exemple.

**Aires de repos et de détente pour le personnel.** Ces aires sont de plus en plus réquisitionnées par l'administration et il n'en reste plus que très peu. Dans le bâtiment Bonvin, en particulier, nos collègues ne disposent d'aucun lieu où faire une brève pause à l'heure du déjeuner, en particulier lorsqu'il pleut.

**Interdiction générale de fumer et création d'espaces fumeurs clos et dûment signalés.** En dépit des instructions du Directeur général, rien ou presque n'a été fait. De petits incendies se déclarent régulièrement dans des corbeilles à papier où l'on a vidé un cendrier. De nombreux collègues non fumeurs sont gravement incommodés par la fumée.

**Rénovation des cuisines.** Nous notons que les résultats de récents tests bactériologiques, effectués en particulier à Fontenoy, sont loin d'être rassurants.

**Ascenseurs et escalators.** Beaucoup tombent régulièrement en panne.

Nous sommes pleinement conscients que l'argent fait défaut en dépit des efforts louables du Comité du Siège pour réunir des fonds. Cependant, les Etats membres se rendront compte, nous en sommes certains, que des bâtiments délabrés et dangereux nuisent à l'image de l'Organisation et ne contribuent guère à son efficacité générale. De plus, les économies à court terme entraînent tôt ou tard des interventions beaucoup plus onéreuses. **Nous, membres du personnel, demandons que les travaux de la catégorie A soient entrepris d'urgence.** Dans le même temps, **nous ne saurions trop souligner l'importance de travaux d'entretien effectués régulièrement, dans une perspective à long terme,** et confiés à des ouvriers et techniciens particulièrement qualifiés, compétents et loyaux, recrutés par l'UNESCO à titre permanent - ces critères devant naturellement s'appliquer aussi aux personnes chargées de superviser leur travail.

Bien entendu, nous apprécierions vivement que les travaux de la catégorie B soient également effectués dès que cela sera possible.

Le personnel et les bâtiments de l'UNESCO constituent l'infrastructure sur laquelle repose son programme. Sans elle, celui-ci ne serait qu'un édifice bâti sur du sable.